



INFLUENZA AVIAIRE

Le virus de l'influenza aviaire circule chez les oiseaux en Europe.

Ce virus peut affecter les oiseaux domestiques, il représente donc un risque pour l'élevage avicole.

Le public doit éviter tout contact avec les oiseaux sauvages, y compris les plumes et les déjections.

- ✗** Ne ramassez pas et ne touchez pas les oiseaux sauvages, malades ou morts
- ✗** Évitez tout contact avec des surfaces contaminées avec des déjections d'oiseaux
- ✗** N'entrez pas en contact avec des oiseaux domestiques
- ✓** À votre retour, lavez soigneusement la semelle de vos chaussures avec un détergent (liquide vaisselle), et désinfectez-les ensuite avec une solution javellisée

Si vous trouvez un oiseau mort, ne le touchez pas et ne le déplacez pas.

Contactez votre mairie ou

l'Office français de la biodiversité au

03 87 52 14 56 (heures ouvrables) ou
06 00 21 79 63 (soir et week-end)



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 27 janvier 2023

MORTALITÉ D'OISEAUX EN MOSELLE

Depuis le début de la semaine, une mortalité importante de mouettes rieuses est observée à Hagondange et dans les communes avoisinantes.

La préfecture de la Moselle rappelle qu'il est interdit, en tout temps et en tous lieux, de ramasser des oiseaux sauvages vivants ou morts et de les transporter. Il existe en effet d'importants risques de blessures pour les personnes ou les oiseaux manipulés. Ces animaux peuvent aussi être porteurs de maladies comme l'influenza aviaire, très contagieuse entre oiseaux. Enfin beaucoup d'espèces sont protégées ; le fait de les manipuler ou de les transporter constitue une infraction à la loi.

Les oiseaux morts ou malades doivent être signalés en mairie pour permettre aux services de l'État d'intervenir. Des analyses sont en cours pour déterminer les causes précises de la mortalité observée à Hagondange. L'hypothèse d'influenza aviaire est privilégiée dans le contexte actuel de risque élevé de cette maladie sur le territoire national.

RAPPEL : le virus de l'influenza aviaire circule activement en Europe, il est particulièrement contagieux et pathogène pour les oiseaux. Il persiste et reste actif principalement dans les fientes et les eaux stagnantes contenant des fientes contaminées. La consommation de viande, de foie gras et d'œufs et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque pour l'homme.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle